

## CERTIFICATION TPS

La Thérapie Psycho-Sensorielle est une méthode originale, mise au point par le **docteur Marie-Claude Lénès** depuis le début des années 2000. Elle est issue de ses connaissances théoriques et de ses observations cliniques.

La **TPS** est une thérapie brève, des résultats significatifs sont observés en deux ou trois séances.

**Personnes concernées** : psychiatres, médecins, psychologues, thérapeutes, toute personne impliquée dans la prise en charge des victimes.

**But** : Les personnes ayant obtenu la certification seront qualifiées pour utiliser la technique de la Thérapie Psycho-Sensorielle et prendre en charge les sujets ayant subi un psycho-traumatisme.

---

Modalités à respecter pour obtenir l'agrément TPS et être répertorié sur la liste des  
**« Praticiens Certifiés Thérapie Psycho-Sensorielle »**

### 1 - Dossier de demande à adresser à :

**Docteur Marie-Claude Lénès : tps-trauma@laposte.net**

- Diplômes (justificatifs)
- Curriculum Vitae
- Expériences sur le terrain (justificatifs)
- Lettre de motivation

L'admission au processus de certification est soumise à la décision de la commission pédagogique.

### 2 - Mémoire

- Entre 5 et 10 pages pour présenter la compréhension de la TPS à partir du livre de référence du docteur Lénès « *Thérapie Psycho-Sensorielle, la Traversée Psycho-Sensorielle pour traiter le psychotrauma* » – Sauramps-Médical – 2019.
- La commission de certification vérifiera que le candidat a compris la Théorie et la Thérapie Psycho-Sensorielle :
  - Stress et trauma
  - La Théorie Psycho-Sensorielle VS les diverses Théories du trauma
  - La Thérapie Psycho-Sensorielle (TPS) : mode d'action et modalités pratiques

La poursuite du processus de certification est soumise à l'acceptation du Mémoire par la commission pédagogique.

### 3 – Epreuve pratique

- Présentation de 3 cas complets de prises en charge réalisées selon le protocole de la **TPS**.

- soit en vidéo
  - soit en audio
  - soit retranscrit de façon manuscrite, mot à mot comme les cas du livre.
- La présentation doit être complétée par une analyse explicative du déroulement des séances : conduite de l'entretien, observation du sujet, difficultés, échecs, résultats thérapeutiques.
- La commission pédagogique juge alors si le candidat est apte à pratiquer la TPS et lui délivre la certification.
- Si le candidat doit encore améliorer sa pratique, il a la possibilité de présenter de nouveaux cas.

**Frais pédagogiques** : 600 euros à régler lors de l'inscription définitive après accord d'admission. Paiement possible en 2 ou 3 versements mensuels.

<https://www.tps-trauma.org>

